

# GAZETTE DES CAMPAGNES

JOURNAL DU CULTIVATEUR ET DU COLON PARRAISANT TOUS LES JEUDIS

Rédacteur-Propriétaire :

FIRMIN H. PROULX.

L'abonnement peut dater du 1er de chaque mois, ou commencer avec le 1er numéro de l'année. On ne s'abonne pas moins que pour un an. L'avis de discontinuation doit être donné par écrit, au Bureau du sousigné, UN MOIS avant l'expiration de l'année d'abonnement, et les arrérages alors devront avoir été payés; si non, l'abonnement sera censé continuer, malgré même le refus de la Gazette au Bureau du Poste. Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration de ce journal doit être adressé à FIRMIN H. PROULX, Rédacteur-Propriétaire.



ANNONCES :

Première insertion.....10 centins par ligne  
Deuxième insertion, etc.... 3 centins par ligne  
Pour annonces à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser tout particulièrement aux cultivateurs pour la vente de terres, instruments d'agriculture, etc., etc., trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

MM. J. B. Rolland & Fils, libraires à Montréal  
M. J. A. Lauglais, libraire à St-Roch de Québec  
ont bien voulu se charger de l'agence de la "Gazette des Campagnes."

ABONNEMENT : } Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première. } ABONNEMENT  
\$1 PAR AN } Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité. } \$1 PAR AN

## SOMMAIRE.

*Revue de la Semaine* : Le legs pieux pour le Pape.—Dévotion à la Sainte Vierge sous le vocable de Notre-Dame des Bois, dans le diocèse de Sherbrooke.—Bénédiction de cloches à St-Louis de Kamouraska; célébration du 50e anniversaire de prêtrise du Révd. M. N.-T. Hébert, curé de Kamouraska.—Excursion des membres de la Presse d'Ontario et de la Presse Associée de la Province de Québec (Suite) : De la Baie de Hal Ha! à Cacouna.  
*Causerie Agricole* : Des labours (Suite) Des charrues simples et des charrues à avant-train.  
*Correspondance* : Le bonheur à la campagne et le malheur de l'émigration.—Louis Béclair.  
*Sujets divers* : La pondaison des poules en hiver.  
*Choses et autres* : Exhibition agricole et industrielle de la Société d'agriculture du comté de Témiscouata.—S. Lesage, écrivain, député ministre de l'agriculture pour la Province de Québec, vient d'être nommé membre du Conseil d'agriculture.  
*Recettes* : Ciment pour réunir les pièces de fonte ou de fer.—Colle de farine imputrescible.

Nous publierons dans le prochain numéro de la Gazette des Campagnes, le rapport des juges pour les fermes les mieux tenues dans le comté de Montmagny.

## EN VENTE AU BUREAU DE LA "GAZETTE DES CAMPAGNES"

"L'élevage du cheval;" des soins à lui donner.—Prix, 20 cts.  
"Les veillées canadiennes," traité élémentaire d'agriculture, approuvé par la Société d'agriculture du Bas-Canada, par Frs M. Ossaye.—Prix 25 cts.  
"Petit traité sur la culture du tabac," par Ls N. Gauvreau, écrivain, N. P., membre du Conseil d'agriculture de la province de Québec, 2e édition.—Prix, 10 cts.  
"Le monton," traité pratique sur l'élevage des moutons en Canada, par Eugène Casgrain, écrivain, arpenteur, membre du Conseil d'agriculture de la province de Québec.—Prix, 15 cts.  
"Le vétérinaire pratique" traitant des soins à donner aux chevaux, aux bœufs, aux moutons, aux cochons et à tous les animaux de basse-cour, par E. Hocquart.—Prix 60 cts.  
"Instruction élémentaire sur la conduite des arbres fruitiers," greffe, taille, restauration des arbres mal taillés ou épuisés par la vieillesse; culture, récolte et conservation des fruits, par A. DuBrenil.—Prix, 60 cts.  
"Lettres sur la vie rurale," par M. Victor de Tracy.—Prix, 60 cts.

## REVUE DE LA SEMAINE

*Le legs pieux pour le Pape.*—Le journal la Cruz a eu une excellente idée, à laquelle nous donnons l'hospitalité de nos colonnes, et que nous nous empressons de signaler à l'attention de nos lecteurs :

Dans un des derniers numéros du journal la Cruz, nous avons proposé, pour subvenir aux besoins de Sa Sainteté, un moyen d'après lequel, dans tout testament fait par les catholiques, il serait stipulé une certaine somme d'argent en faveur du Pape régnant ou de son successeur.

Nous avons la satisfaction de pouvoir annoncer aujourd'hui que notre idée a déjà reçu le meilleur accueil d'un grand nombre de personnes distinguées et de directeurs de la presse catholique, et nous nous empressons de les remercier.

Mais toute idée ou projet utile ayant nécessairement besoin d'être propagé et répandu partout avec insistance, si l'on veut qu'il en sorte de bons résultats, nous devons reproduire notre appel aux journaux catholiques, et notamment aux *Semaines religieuses* et au clergé, afin que, grâce à leur influence et en montrant les besoins toujours plus grands et plus pressants du Souverain Pontife, ils invitent les fidèles à laisser dans leur testament une partie de leur avoir par la formule suivante :

*Je laisse au Pontife Romain régnant ou à son Successeur telle somme d'argent, que mes exécuteurs testamentaires remettront à l'évêque de mon diocèse.*

L'aumône est un des puissants moyens de sanctification, et le nombre est grand de ceux qui voudront, pour la tranquillité de leur conscience, laisser dans leur testament une somme d'argent pour racheter leurs fautes, leurs défaillances, les excès de cupidité ou de lucre qu'ils auront pu commettre dans leurs affaires. Et qui donc a plus droit à le recevoir, que le premier et le plus auguste des pauvres, notre Père à tous ?